

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Procurations : Madame GRONCHI Karine à Monsieur PLAUCHE Régis, Madame JULIEN Valérie à Monsieur Patrick SCOTTI

Convocation et affichage : 02/12/2022

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Objet : CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE DE BEVONS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL (TRANSPORT)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de Bevons souhaite emmener les enfants du CM2 en Classe de Neige à Ancelle (Hautes-Alpes), afin de proposer un cycle EPS complet autour de la « glisse », de faire vivre une expérience de vie collective, de construire un questionnement sur le milieu montagnard et de s'approprier les outils techniques et informatiques.

Le cout du projet s'élève à 5416 € TTC, qui s'établit comme suit :

- Hébergement / location équipement / séances apprentissage / randonnées raquettes / animations pour un montant de 4840 € TTC
- Transport aller / retour : 576 € TTC

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de ce projet, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Régional au titre du dispositif classe montagne, qui financerait le transport.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de réaliser une Classe de Neige à Ancelle de l'école de Bevons ;**
- **Sollicite une subvention du Conseil Régional au titre du dispositif montagne pour le montant du transport de 576 € TTC ;**
- **Approuve le plan de financement suivant :**

Conseil Régional :	576 € TTC
Communes :	1625 € TTC
Familles et coopérative scolaire :	3215 € TTC
Total :	5416 € TTC
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 08 décembre 2022,

Le Maire,

Marc HUSER

Le secrétaire
SCOTTI Patrick

